

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 225

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 3

I. – A la fin de l’alinéa 1, substituer à l’année :

« 2023 »

l’année :

« 2025 ».

II. – En conséquence, substituer à la dernière colonne du tableau de l’alinéa 2 les trois colonnes suivantes :

(En milliards d’euros courants)

2024	2025	Total 2019-2025
47	50	294,8

III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette LPM s’étale de 2019 à 2025 comme son titre l’indique.

L’article 3 évoque ainsi la « trajectoire de programmation militaire pour la période 2019-2025 ».

Cet amendement vise donc à mettre en face de cet engagement de programmation, les ressources budgétaires nécessaires suivant l’engagement du Président de la République.

Dans un souci de lisibilité et de cohérence, l'ensemble des tableaux de ce texte doit balayer l'intégralité de la période 2019-2025.